

Fait à Metz, le

03 JUL. 2017

Syndicat mixte du SCOTAM  
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité - 57070 METZ  
Tél.: 03 87 39 87 94 - [kbahri@metzmetropole.fr](mailto:kbahri@metzmetropole.fr)

À

Préfecture de la Moselle  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau du contrôle de légalité  
9 place de la Préfecture BP 71014  
57034 METZ CEDEX 1

**BORDEREAU D'ENVOI**

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Délibérations du Comité du Syndicat mixte du SCOTAM. Lundi 3 juillet 2017 suite à absence de quorum le 27 juin 2017.</p> <p><b>Thème : Administration générale</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 1</b> - Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 4 avril 2017  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 2</b> - Communication de décisions prises par le Président</p> <p><b>Thème : Budget / Finances</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 4</b> - Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de calcul à l'indemnité de fonction au Président du Syndicat mixte du SCOTAM</p> <p><b>Thème : Urbanisme</b>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 3</b> - Communication des délibérations prises par le Bureau le 4 mai 2017  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 5</b> - Désignations de représentants à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle pour toute demande d'autorisation commerciale portant sur la Commune du BAN-SAINT-MARTIN  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 6</b> - Désignation d'un 2<sup>ème</sup> représentant du Syndicat mixte du SCOTAM à l'Assemblée Générale de l'AGURAM en remplacement de Monsieur André HOUPERT  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Point 7</b> - Prescription de la 1<sup>ère</sup> révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014 : détermination des objectifs poursuivis et des modalités de concertation publique.</p> <p>7 délibérations transmises accompagnées d'1 annexe pour le point n°3.</p>	<p>1 exemplaire de chaque acte</p>	<p>Contrôle de légalité</p>

Le Président  
du Syndicat mixte du SCOTAM



Henri HASSLER

